

L'AGENDA 21 CHU DE BREST

Une démarche stratégique :

- pour quels objectifs ?**
- comment et avec qui ?**
- pour quels résultats ?**

LE CONTEXTE NATIONAL

Une démarche hospitalière brestoise qui respecte :

- L'engagement de la France dans l'action pour un développement durable de la planète**
- Les 5 finalités essentielles du développement durable pour le 21ème siècle**
- Une exigence constitutionnelle (charte de l'environnement introduite dans la constitution le 18 février 2005)**

UN CONTEXTE LOCAL ET REGIONAL FAVORABLE

- Le Conseil Général du Finistère et Brest Métropole Océane se sont engagés en 2006 dans une démarche de développement durable (Agenda 21 – Plan de Déplacement Entreprise...)
- Le C.H.U. de Brest, acteur économique et social important de la région, a souhaité engager un plan d'actions visant à participer à cette dynamique territoriale

I – LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU CHU EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

I.1 Le CHU de BREST, un acteur économique et social important du territoire qui a vocation à être exemplaire

- Premier opérateur de santé de la région avec :
 - * six établissements
 - * 2 100 lits
 - * 122 000 personnes hospitalisées, 65 000 passages aux urgences, 450 000 consultations externes, 20 000 interventions chirurgicales chaque année
 - * 6 700 salariés dont 900 médecins

I.1 Le CHU de BREST, un acteur économique et social important du territoire qui a vocation à être exemplaire

- Un budget d'exploitation de 360 millions d'euros (budget H) dont 90 millions pour le secteur achat (26 %) (Dépenses hôtelières, générales, à caractère médical)
- Un budget d'investissement de 17 millions d'euros (constructions, matériel médical et général, mobilier...)
- Une logistique imposante :
 - . 1 744 000 repas servis/an
 - . 2 590 tonnes de linge lavé par an (10,3 t/jour)
 - . 36 000 patients transportés entre les différents sites

I.1 Le CHU de BREST, un acteur économique et social important du territoire qui a vocation à être exemplaire

- De grosses consommations énergétiques :

- . Électricité : 24 000 000 KWh pour un budget de 1,2 millions d'euros par an
- . Eau : 161 957 m³/an dont 22 000 m³ pour la blanchisserie hospitalière

-Une activité importante génératrice de déchets :

- . Déchets domestiques : 2 000 tonnes environ en 2008 pour un coût de collecte et de traitement de 210 €/tonne
- . DASRI : 412 tonnes en 2008 pour un coût de collecte et de traitement de 658 €/tonne
- . Déchets dangereux : 44 tonnes de solutions aqueuses de laboratoires, piles, néons, D3E, etc...
- . Coût global par le C.H.U. de Brest : 744 208 euros en 2008 !
- . Achats de papier : 1 500 tonnes par an

I – LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU CHU EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE - Des enjeux clairement identifiés

I.2 Les orientations stratégiques du C.H.U.

Elles reprennent très simplement les 3 grands axes prévus dans le protocole de Kyoto

A – *Le respect des équilibres écologiques : le C.H.U. acteur éco responsable au service de la protection de l'environnement*

Réduction des flux économiques et écologiques

- . les bâtiments
- . les déchets (tri, recyclage, limitation à la source)
- . la commande publique (achats éco responsables)
- . la maîtrise des consommations et de la demande en énergie, en eau
- . les déplacements et les transports (modification des comportements...)

I.2 Les orientations stratégiques du C.H.U.

B – Le respect des équilibres sociaux : le C.H.U. au service du développement social

- Diminuer les inégalités, notamment en matière d'accessibilité aux soins (personnes défavorisées, handicapées, usagers)
- Développer une politique de santé publique et environnementale
- Promotion de toutes les démarches de prévention en santé publique
- Amélioration de l'accueil dans l'institution, participation des usagers à la gouvernance de l'Hôpital
- Développer les politiques de coopération nationales et internationales en matière de développement durable

I.2 Les orientations stratégiques du C.H.U.

C – La promotion du développement durable : informer, sensibiliser, mobiliser

Actions en direction :

- des usagers du C.H.U. et de la population du territoire de santé
- des personnels du C.H.U. et des autres professionnels de santé publics et privés

II – LE PILOTAGE DE L'AGENDA 21 AU C.H.U. DE BREST

Trois objectifs

- **La transversalité de la démarche,**
- **La participation de l'ensemble des acteurs (comité de pilotage, fiches d'action)**
- **L'évaluation des actions**

II – LE PILOTAGE DE L'AGENDA 21 AU C.H.U. DE BREST

1) Le développement durable : une démarche institutionnelle

- une inscription dans l'organigramme de direction
- une inscription dans le cadre territorial
- la création d'instances de pilotage

2) Le développement durable : une démarche collective et participative

- une rubrique développement durable sur intranet
- une fiche type d'actions disponible sur intranet pour construire un programme d'actions

3) La promotion du développement durable : une démarche d'information qui s'appuie sur des outils de communication envers le personnel et les usagers

1) Le développement durable : une démarche institutionnelle

- a) Une implication forte de la Direction, un engagement personnel des dirigeants**
- b) Le développement durable est une thématique qui se décline au sein du projet d'établissement, du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (demain dans les contrats de pôle ?)**
- c) Des responsabilités clairement établies :**
 - . Un Directeur adjoint référent**
 - . Une cellule transversale de pilotage qui se réunit trimestriellement**

1) Le développement durable : une démarche institutionnelle

d) Une démarche collaborative avec les autorités locales, départementales et régionales :

- Certaines actions de l'agenda 21 du CHU sont intégrées dans la réalisation des objectifs du Plan Régional Santé Environnement (PRSE), élaboré sous la responsabilité du préfet de Région (ex. : consultation de santé environnementale et de l'habitat)

- Une politique de développement durable initiée en collaboration avec les collectivités territoriales : ville de Brest, Conseil Général, Conseil Régional (participation d'un élu municipal au comité de pilotage, participation financière de la région...)

1) Le développement durable : une démarche institutionnelle

e) La création d'un comité de pilotage

➤ Missions :

- recenser les propositions d'actions d'agendas 21,**
- valider les programmes d'actions,**
- assurer le suivi et l'évolution des actions menées,**
- transmettre chaque année au CA un bilan annuel de l'agenda**

1) Le développement durable : une démarche institutionnelle

➤ Composition :

- un élu, administrateur de l'hôpital
- des représentants de la Direction Générale : 4
- des représentants de la communauté médicale : 4
- des représentants de l'encadrement : 4
- des représentants des organisations syndicales : 4
- des agents : 4 hospitaliers

En tout 21 personnes se réunissant 2 à 3 fois l'année.

➤ Comité constitué sur la base d'un appel au volontariat (Intranet)

➤ Installation du comité de pilotage le 25 janvier 2007

2) Le développement durable : une démarche collective et participative

- **une rubrique agenda 21 sur l'intranet du C.H.U. :**
 - **orientations stratégiques**
 - **compte rendus de réunions**
 - **plan d'actions**
 - **informations diverses**

2) Le développement durable : une démarche collective et participative

La mise en place d'une fiche type d'actions pour construire le programme (disponible sur l'intranet du C.H.U.)

FICHE TYPE AGENDA 21

Cadre général

1- Cible développement durable de l'action :

Economie Sociale Environnement Gouvernance

2- Axe stratégique du programme AGENDA 21 du CHU visé :

3- Direction pilote :

Pôle pilote :

Coordonnateur de projet :

Description de l'action

Objectif :

Description du projet :

1- Bénéficiaire/public ciblé

2- Présentation du contenu du projet :

3- Moyens et coûts :

4- Calendrier d'action :

5- Indicateurs suivis chiffrés :

Date :

Nom du rédacteur :

3) La promotion du développement durable : une démarche d'information qui s'appuie sur des outils de communication envers le personnel et les usagers

- Création d'une charte graphique qui accompagne désormais l'engagement de la démarche agenda 21 au C.H.U. de Brest

→ adaptation du logo du C.H.U.

→ signature de mail, imprimés, autocollants, etc...

Exemple du logo



3) Une démarche d'information des outils de communication

- **Création d'un guide de l'agent hospitalier éco responsable**

→ **fiches thématiques distribuées aux salariés avec le bulletin de salaire**

ex : . **présentation de l'agenda 21 (janvier 2008)**
. **le papier (mars 2008)**
. **l'électricité (avril 2008)**

→ **organisation d'expositions, participation à des colloques, journées de formation, etc....**

UN PLAN D'ACTION VALIDE EN 2008

Quelques exemples de fiches agenda 21

AXE 1 – Respecter les équilibres écologiques – Les actions d'éco responsabilité

1 → mise en place d'un système de récupération d'énergie sur les effluents liquides du Centre de Traitement Textile (11 tonnes/jour)

2 → gestion et tri des déchets :

- tri sélectif du papier dans les services administratifs et les secrétariats médicaux**
- tri des déchets à l'unité de production culinaire et au magasin général (papiers, cartons, déchets alimentaires)**

3 → introduction du critère de développement durable dans certains achats. Nomination d'un référent Développement Durable à la Direction des Services Economiques et Logistiques

UN PLAN D'ACTION VALIDE EN 2008

Quelques exemples de fiches agenda 21

AXE 1 – Respecter les équilibres écologiques – **Les actions d'éco responsabilité du**

- 4 → mise en œuvre d'un Plan Déplacement Entreprise au C.H.U. de Brest mi 2009 – 2010**

- 5 → établissement du diagnostic de performance énergétique des bâtiments. Formation des ingénieurs des Services Techniques aux démarches HQE. Mises en exergue de cibles d'éco construction dans le cadre des démarches de subvention Hôpital 2012 pour des opérations futures de construction**

- 6 → intégration systématique de la gestion des déchets de chantier dans les marchés publics de travaux**

UN PLAN D'ACTION VALIDE EN 2008

Quelques exemples de fiches agenda 21

AXE 2 – Le respect des équilibres sociaux

- 1 → mise en œuvre d'une consultation de santé environnementale et de l'habitat
- 2 → poursuite de la mise en œuvre du Plan National Nutrition Santé
- 3 → déploiement du projet et de la certification NIDCAP dans les services de néonatalogie du C.H.U. de Brest

CONCLUSION

L'AGENDA 21 AU C.H.U. DE BREST C'EST

- **Une démarche volontariste** enclenchée de manière précoce (2006)
- **Un engagement de tout l'établissement** (en interne et en externe) concrétisé par la signature de la charte de développement durable des établissements et entreprises publiques en avril 2008
- **Un engagement reconnu**
 - * prix du développement durable en établissement de santé (29 mai 2008 – Hôpital Expo)
 - * trophée de l'innovation dans la fonction publique – prix de la modernisation de l'Etat

CONCLUSION

L'AGENDA 21 AU C.H.U. DE BREST C'EST

- **Un outil de management** qui concilie la préoccupation écologique, environnementale, sociale avec des objectifs budgétaires et financiers
- **Un investissement pour le futur.** La prochaine certification des établissements de santé par l'HAS comportera des critères de développement durable
- **Un idéal** : il s'agit de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs

MERCI